

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Commune de Créancecy

**dossier n° DP 021 210 20 B0004**date de dépôt : **17 mars 2020**demandeur : **Monsieur Hervé ARNOUL**pour : **isolation du grenier et pose de 2 velux**adresse terrain : **18 Grande Rue de Vandenesse, à Créancecy (21 320)****ARRÊTÉ****A2020-18****de non-opposition à une déclaration préalable  
au nom de la commune de Créancecy****Le maire de Créancecy,**

Vu la déclaration préalable présentée le 17 mars 2020 par Monsieur Hervé ARNOUL demeurant 18 Grande Rue de Vandenesse, à Créancecy (21 320);

Vu l'objet de la déclaration :

- Pour l'isolation du grenier et pose de 2 velux ;
- Sur un terrain situé 18 Grande Rue de Vandenesse, à Créancecy (21 320) ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012 ;

Vu l'ordonnance n°427-2020 du 15 avril 2020 publiée le 16 avril 2020 au journal officiel, qui vient modifier les délais d'instructions des autorisations tels qu'ils découlent de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période ;

**ARRÊTE****Article unique**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Créancecy, le 28 mai 2020

Le maire,

Jocelyn CHAPOTOT

